



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

**N°23-42**

**OBJET : Mise en place du balisage maritime de la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Sainte Anne – Adoption du plan de financement -**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Dossiers Finances**

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

**Dossiers Ressources Humaines**

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

**Dossier Animation du Territoire**

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

**Désignation Représentant PNRM**

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

**Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMBOIS(Robert) – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mesdames K. BERNABÉ – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.

→Communes : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

**Absents excusés** : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) – L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).  
Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

## **Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,

**Considérant** que la Martinique bénéficie d'une diversité biologique remarquable se distinguant par son fort taux d'endémisme et la rareté de certaines espèces, et appartient à l'un des 35 hotspots de biodiversité mondiale, celui des Caraïbes. Cette diversité naturelle a subi une érosion à cause des activités anthropiques, d'où la mise en place de mesures de protection par la création d'aires protégées et de protection forte. Le PNRM est d'ailleurs gestionnaire des 3 réserves naturelles de Martinique et de sites du Conservatoire du littoral.

**Considérant** que la stratégie du PNRM pour la mise en œuvre de ses actions, se base sur des fondamentaux : la connaissance, la protection, la mise en valeur et l'animation.

**Considérant** que ce projet proposé en 2023 et intitulé « Protection et Valorisation des aires protégées pour le maintien de la biodiversité, et Accueil des publics » répond aux objectifs de la stratégie nationale des aires protégées, permet la mise en œuvre des plans de gestion des réserves naturelles, de poursuivre les études sur la restauration de sites du Conservatoire du littoral, de réaliser des études et des travaux visant à améliorer l'accès à ces sites remarquables au grand public tout en préservant l'état écologique de ces espaces naturels sensibles.

**Considérant** que le projet s'articule autour de 7 actions :

1. Gestion de la Réserve naturelle Albert Falco - Études scientifiques
2. La mise en place du balisage maritime de la Réserve naturelle nationale des Ilets de Sainte-Anne
3. La remise en état des sentiers de la Réserve naturelle de la Caravelle
4. Desserte et stationnement de la Réserve naturelle de la Caravelle (relance de la maîtrise d'œuvre)
5. Acquisition d'un véhicule affecté au personnel affecté à la gestion des espaces naturels protégés
6. Zones humides et Forêts littorales (Valorisation de la forêt lacustre du Galion)
7. Maison d'accueil de la Réserve naturelle Albert Falco (étude d'opportunité)

**Considérant** que le plan de financement pour l'action 2 s'élève à un montant total de : **32 909,00 € TTC**,

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement pour le Balisage de la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Sainte Anne prévues dans le programme des actions de « Protection et Valorisation des aires protégées pour le maintien de la biodiversité et Accueil des publics ».

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

### **le Comité syndical**

#### **Article 1**

Adopte le plan de financement pour la mise en place du balisage maritime de la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Sainte Anne prévue dans le programme des actions de « Protection et de Valorisation des aires protégées pour le maintien de la biodiversité et Accueil des publics », tel que présenté dans le tableau ci-après :

*Délibération n°23-42 Mise en place du balisage maritime de la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Sainte Anne*

Action	Montant global	Etat (fond vert)
Balisage de la RNNISA		32 909,00
Total	32 909,00	

**Article 2**

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

**Article 3**

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants.

**Article 4**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023

Le Président,

  
**Felix ISMAIN**



